



African Telecommunications Union
Union Africaine des Télécommunications

Réunion Préparatoire Africaine de la Conférence de Plénipotentiaires de l'UIT

(PP-06, Antalya, Turquie, 6-24 novembre 2006)

Grand Regency Hotel, Nairobi, Kenya
19-21 juin 2006

Document AfPP-06/13-E

21 juin 2006

Original : Anglais

PROJET DE RAPPORT

1. Introduction

A l'aimable invitation du Gouvernement Kenyan, l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) a organisé la réunion préparatoire africaine pour la PP-06 à Nairobi, au Kenya du 19 au 21 juillet 2006. L'objectif principal était d'élaborer des propositions communes africaines pour les travaux de la PP-06 prévue du 6 au 24 Novembre 2006 à Antalya, en Turquie. La réunion a enregistré la participation de 70 délégués venus de 23 pays africains ainsi que de l'Arabie Saoudite, de la CEDEAO, de la CEPT, de l'UIT et de la RCC. La liste des participants est jointe en annexe 1.

2. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les discours des personnalités suivantes:

- 2.1 Le Secrétaire général de l'UAT, M. Akossi Akossi a remercié les participants pour leur présence et a exprimé l'assurance que les résultats des travaux vont refléter une juste représentation des points de vue de l'Afrique vis-à-vis des travaux de PP-06. Il a également remercié la Communications Commission of Kenya (CCK) et le gouvernement du Kenya pour leur soutien permanent à l'UAT.
- 2.2 Le Directeur du Bureau Régional de l'UIT pour l'Afrique, M. Brahim Sanou, a rappelé le rôle de coordination que l'UAT qu'a joué l'UAT dans l'élaboration des propositions communes africaines pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-06) qui a eu lieu à Doha, au Qatar, du 7 au 15 mars 2006 et a souligné la collaboration et la coopération entre l'UIT et l'UAT ayant conduit à la promotion d'un partenariat institutionnel et opérationnel entre les deux organisations.

- 2.3 Parlant au nom de l'honorable Dr. Tarek Kamel, Ministre des Communications et des Technologies de l'Information de l'Egypte et Président de la Conférence Ministérielle des Communications et des Technologies de l'Information de l'Union Africaine, Dr. Ahmad Abdelbassit, a souhaité la bienvenue aux délégués et a exprimé sa gratitude au Gouvernement Kenyan et à l'UAT pour avoir abrité la réunion. Il a souligné l'importance d'une coordination et d'une collaboration étroites entre toutes les parties concernées pour une bonne mise en œuvre des actions requises pour l'utilisation des TIC dans le but de stimuler le développement socio-économique ainsi que le développement des capacités sur le continent africain. Dr. Ahmad Abdelbassit a également souligné certaines des questions clef à l'ordre du jour de la PP-O6.
- 2.4 Représentant l'Honorable Ministre des Communications du Kenya, qui est le président de la Conférence des plénipotentiaires de l'UAT, M. John Waweru, Directeur Général de Communications Commission of Kenya (CCK), a également souhaité la bienvenue aux délégués et leur a souhaité un séjour agréable au Kenya. Il a mis l'accent sur la nécessité pour l'Afrique de parler d'une seule voix dans les forums internationaux et a remercié les pays qui dans le passé ont joué un rôle prépondérant pour la défense des initiatives et propositions africaines. Il a exhorté les délégués à œuvrer ensemble sous la direction de l'UAT pour que l'Afrique se fasse entendre dans le monde quand il s'agit de délibérer sur les questions cruciales de TIC. Il a conclu en déclarant officiellement ouverts les travaux de la réunion.

3. Election du Bureau

Le Bureau mis en place pour la réunion est l'actuel Bureau de la Conférence des Plénipotentiaires de l'UAT à savoir:

- Président: Kenya
- 1st Vice-président: Cameroun
- 2nd Vice-président: Côte d'Ivoire
- 3rd Vice-président: Egypte
- Rapporteur : Zimbabwe remplaçant le Lesotho qui était absent.

Après l'adoption du Bureau par la réunion, M. John Omo, Secrétaire de la Commission de CCK a été désigné par le Kenya pour présider les travaux.

4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la réunion

L'ordre du jour et le programme du travail ont été adoptés sans amendement. Ils sont joints en Annexes 2 et 3.

5. Présentation de l'ordre du jour et de la structure de PP-06

L'ordre du jour et la structure de la PP-06 ont été présentés par Mr. Brahima Sanou, Directeur du Bureau Régional de l'UIT pour l'Afrique.

5.1. Dans l'ordre du jour de PP-06, Mr. Sanou a souligné les points clefs suivants qui pourraient être examinés pendant l'élaboration des propositions africaines:

- Le plan stratégique.
- La modification du nom de l'UIT comme conséquence du changement du mandat de l'Union dans le processus de mise en oeuvre des résultats de SMSI.
- Les plafonds budgétaires et la valeur de l'unité contributive.
- Les fonctions du Vice Secrétaire Général.
- Elections: à la date du 02 Mai 2006, sur 31 pays qui ont perdu leur droit de vote, 14 sont des pays africains.

5.2. Le projet de Structure de PP-06 est comme suit:

- Comité 1 – Comité Directeur
- Comité 2 – Comité des pouvoirs
- Comité 3 – Comité de Contrôle du Budget
- Comité 4 – Comité de rédaction
- Comité 5 – Politiques, Reformes et affaires juridiques
- Comité 6 – Administration et Gestion
- Groupes de travail de la plénière sur le plan Stratégique et les questions générales.

Mr. Sanou a souligné que le Comité 5, le Comité 6 et le Groupe de travail de la plénière chargé du Plan Stratégique et des questions générales sont les plus importants pour l'Afrique et a invité les délégués africains à participer aux travaux de ces trois Comités.

5.3. Projet de Programme de Travail:

- Déclarations générales: des tranches horaires seront allouées seulement dans la 1^{ere} semaine et seulement aux gouvernements pour faire des déclarations générales ne dépassant pas cinq (5) minutes.
- Date des élections: Il se pourrait que les élections commencent le 4^{ème} jour au lieu du 9^{ème} jour, conformément à la disposition actuelle de la Convention qui avait été établie pour une conférence de 5 semaines tandis que la durée de la PP-06 a été réduite à 3 semaines. Il y a une proposition officielle de l'Europe pour tenir les élections dans la 1^{ère} semaine. Cependant, pour que cette disposition puisse être mise en œuvre pour la PP-06, la décision doit être prise le 1^{er} jour de la Conférence à la majorité des 3/4.

5.4. Dates clefs de la PP-06:

- 6 Mars 2006: soumission des propositions pour amendement de la Constitution et la Convention de ITU.
- 6 Juillet 2006: soumission des propositions pour les travaux de PP-06.
- 9 Octobre 2006 à 23H59: date limite pour le dépôt de candidature à tous les postes électifs et au Conseil.
- 27 Octobre 2006: envoi des pouvoirs par e-mail.
- A partir du 3 novembre 2006: dépôt des pouvoirs de PP-06.

Il faut noter que les dates relatives à la soumission des propositions pour les amendements de la Constitution et de la Convention et pour les travaux de PP-06 sont des dates limites recommandées. Il existe toutefois une certaine flexibilité en la matière.

6. Examen des résultats de la Session 2006 du Conseil

Ce point a été présenté par Mr. John Omo, le représentant du Kenya. Il a souligné que les questions suivantes sont de grande importance pour l'Afrique:

- 6.1 SMSI: Le Conseil s'est penché sur la manière dont l'Union s'adapterait à son nouvel environnement et également comment elle adapterait sa structure et ses textes fondamentaux. Il a été recommandé que les résultats du SMSI soient pris en compte dans le plan stratégique de l'UIT et que les ressources soient allouées à l'UIT-D pour permettre au BDT de mettre en œuvre les actions dont l'UIT est responsable dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du SMSI.
- 6.2 CMDT-06 : Il a été recommandé que le plan financier tienne compte du Plan d'action de Doha. Des fonds ont, par conséquent été alloués aux commissions d'études car leurs activités ont été jugées très importantes pour plusieurs membres même si ces commissions d'études n'avaient pas auparavant été mentionnées dans le plan financier.
- 6.3 Internet: Il y a un travail en cours en la matière et le Secrétariat général a fait des propositions qui seront envoyées à UNCITRAL. Les propositions concernent la législation anti-spam et le respect des codes de conduite par les FSI. Les membres pensent que les propositions n'ont pas été discutées en profondeur mais ils ont reçu l'assurance qu'ils auront l'opportunité de faire leur contribution avant que le projet de texte juridique ne soit finalisé.
- 6.4 Unité contributive : la valeur de l'unité contributive est importante pour la préparation du plan financier. La proposition sera sûrement de maintenir l'unité contributive à 318,000 CHF. Il a été expliqué qu'une décision de ne pas augmenter ce montant empêcherait la mise en œuvre de certaines activités importantes du plan d'action de Doha telles que les initiatives régionales.

7. Examen des propositions des autres régions et pays

7.1. Propositions Européennes Communes

La réunion a examiné les Propositions Européennes Communes suivantes, présentées par Mr. Knut Smaaland, Président du Groupe de Travail de la CEPT sur les préparations de la PP-06.

- Candidatures/Fonctionnaires élus
 - o Les objectifs de la CEPT étaient de déterminer les postes qui représentent un intérêt pour l'Europe, faire un appel à candidatures pour ces postes et sélectionner les candidats préférés pour ces postes par un processus de vote interne à la CEPT.

- Le processus de la CEPT a abouti au soutien de la candidature de Mr. Matthias Kurth de l'Allemagne pour le poste de Secrétaire Général et au soutien de la candidature de Mr. Valery Timofeev de la Fédération de Russie pour le poste de Directeur du BR. Il y a d'autres candidats européens, mais ces derniers ne sont pas issus du processus de la CEPT.
- Propositions Européennes Communes déjà approuvées
 - Organisation des élections pendant la première semaine de la PP-06 compte tenu de la réduction de la durée de la Conférence de 5 à 3 semaines.
 - Mise en oeuvre des résultats du SMSI: une évaluation des implications financières devrait être faite et l'UIT devrait partager le fardeau avec d'autres parties prenantes telles que l'UNESCO, ICANN, l'OMPI, l'OMC, le secteur privé et la société civile.
 - Clarification du rôle du Secrétaire Général dans la gestion de l'Union et suppression du Comité de Coordination.
 - Participation des observateurs et membres de secteurs dans les réunions du Conseil en leur capacité propre et non en tant que représentants de leur secteur. Soutien à la proposition inter américaine relative à ce sujet.
 - Suppression des expositions régionales de Télécom en faveur d'expositions mondiales de Télécom tournantes dans les différentes régions.
 - Abrogation du Règlement des Télécommunications Internationales (RTI) et transfert de certaines de leurs dispositions à la Constitution, à la Convention et à l'UIT-T et report de l'organisation d'une Conférence Mondiale des Télécommunications Internationales (CMTI).
 - Meilleure estimation des implications financières des décisions prises lors des conférences.
 - Annonce des unités contributives beaucoup plus tôt qu'à la normale pour permettre l'élaboration du plan financier au plus tôt.
 - Suppression des Résolutions 85, 87, 117 et 120 qui sont considérées comme obsolètes ou dépassés par les événements.
 - Mises à jour mineures de la Résolution 86.

- Projets de Propositions Européennes Communes en cours d'approbation
 - o Encourager d'autres ratifications de la Convention de Tampere, mettre à jour les textes et renforcer l'attention sur les normes pour les systèmes de gestion et de prévention des catastrophes.
 - o Faire en sorte que la durée totale du mandat des fonctionnaires élus soit limitée à deux mandats de quatre ans chacun.
 - o Établir un groupe pour étudier les modalités de nomination des Directeurs des Bureaux en lieu et place de leur élection, avec pour objectif qu'une décision soit prise par la PP-10.
 - o Introduire des conditions plus justes pour les membres du secteur qui quittent l'UIT et adopter une nouvelle résolution qui traite de la gestion et du suivi des apports financiers des membres des secteurs et des membres associés.
 - o Élargir le champ d'action de l'UIT dans les domaines de la sécurité des réseaux, du spam et de la cybercriminalité.

- Autres sujets identifiés pour la PP-06
 - o Budget annuel: Reprogrammer les Conférences de plénipotentiaires (plus tôt) et les Conseils (plus tard) pour réduire les périodes de prévision (trimestrielle) et renforcer les méthodes de prévision qui permettent d'équilibrer sans diminuer les comptes de réserve.
 - o Définir les conditions d'une éventuelle implication de la société civile dans le travail de l'UIT.
 - o Abrogation de la Résolution 27 sur la participation de l'UIT au PNUD, étant donné que les Nations Unies préconisent maintenant la gestion des projets au niveau national.
 - o Opposition à la Proposition Commune des États Arabes de supprimer le seuil de 3000 GHz dans la définition des radiocommunications dans la Convention et la Constitution car ces fréquences sont susceptibles d'être mieux gérées au niveau national.
 - o Examiner divers aspects de l'Internet et de ses aspects connexes.

- Examiner les références croisées et les conflits entre le Règlement des Radiocommunications et la Convention et la Constitution ainsi que certaines décisions et résolutions des Conférences de Plénipotentiaires et du Conseil.
- Modifier la Résolution 91 suite à l'évaluation de la situation des recouvrements de coûts.
- Revoir les méthodes et les modalités de travail du RRB et proposer des changements éventuels.

7.2. Propositions Communes des États Arabes

La réunion a examiné les Propositions Communes suivantes des États Arabes, présentées par Dr. Ahmad Abdelbassit de l'Égypte. Ces propositions portent sur:

- La modification du titre et des textes fondamentaux de l'Union pour refléter l'élargissement de son champ d'action, de son mandat et de son rôle future, afin d'assurer ses responsabilités dans la mise en œuvre des résultats du SMSI.
- L'amendement de la définition des radiocommunications dans la Convention afin de supprimer le seuil de 3000 Ghz.

7.3. Propositions Communes des Pays de la CIS

Les 6 projets suivants de propositions communes des pays de la CIS ont été présentés par Mr. Dmitry Cherkesov de la Regional Commonwealth in the field of communications (RCC):

- Étendre les activités et sujets relatifs aux pays en développement aux pays ayant des économies en transition.
- Maintenir le RTI et renforcer leur rôle.
- Maintenir la structure actuelle de gestion de l'UIT, le nombre de fonctionnaires élus et soutenir les recommandations du Groupe de Travail du Conseil sur la Résolution 108 relative au maintien des activités du Comité de Coordination.
- Éliminer certaines incohérences dans les documents de l'UIT relatives à la participation des observateurs dans les réunions de l'UIT.

- Utiliser les 6 langues officielles et de travail dans les activités de l'UIT.
- Adapter l'Union aux défis de développement de la Société de l'Information en étendant son domaine d'activité à l'"infocommunication" et établir un groupe de travail du Conseil sur l'adaptation de l'Union pour la mise en œuvre des résultats du SMSI.

En outre, la RCC a décidé de soutenir les candidatures du Kazakhstan, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine pour l'élection au Conseil et soutenir la réélection de Mr. Valery Timofeev de la Fédération de Russie au poste de Directeur du Bureau des Radiocommunications.

7.4. Propositions Interaméricaines

La réunion a examiné les propositions inter américaines suivantes, présentées par Mme. Namahoua Bamba de l'UAT, en l'absence d'un représentant de la région Amérique.

- Réduire d'une année à six mois la période après laquelle la dénonciation prend effet lorsqu'un membre de secteur dénonce sa participation dans un Secteur.
- Adopter les recommandations du Groupe de Travail sur les Observateurs créé en réponse à la Résolution 109 (Marrakech, 2002) "Revue et consolidation des dispositions relatives aux observateurs" qui a fait des propositions pour :
 - Des amendements dans la Convention.
 - Des Amendements dans les Règles Générales des Conférences, Assemblées et Réunions de l'Union
 - L'adoption du projet de Résolution [IAP-1] (Antalya, 2006) "Participation des observateurs dans les conférences, assemblées et réunions de l'UIT".

7.5. Propositions des USA

La réunion a examiné les propositions suivantes des USA, présentées par Mme. Namahoua Bamba de l'UAT, en l'absence d'un représentant de ce pays.

- Il n'est pas utile de changer la définition de "télécommunications".
- Il n'est pas utile de changer l'Article 1 sur l'objet de l'Union, pour permettre la mise en oeuvre des résultats du SMSI.

- Le RTI est toujours pertinent dans le monde d'aujourd'hui..
- La structure de l'Union est saine et permet une flexibilité suffisante pour répondre aux besoins de ses membres.
 - o Le nombre actuel de cinq fonctionnaires élus est approprié.
 - o La structure actuelle du Comité de Règlement des Radiocommunications, telle qu'établie en 1998 et réaffirmé en 2002, est adéquate pour permettre au RRB d'exécuter ses tâches telles que définies dans la Constitution et la Convention et permettre une répartition géographique équitable entre les régions du monde.
- Il est nécessaire d'apporter des améliorations à l'efficacité, la responsabilité et la transparence de l'UIT, particulièrement en ce qui concerne les fonctions du Secrétaire/Vice Secrétaire Général.
 - o Le Secrétaire Général devrait être réaffirmé dans sa position de représentant légal de l'Union.
 - o Les fonctions et tâches du Vice Secrétaire Général devraient être spécifiées.
- Il est nécessaire de continuer à mettre en oeuvre les mesures pour améliorer le contrôle et la responsabilité en renforçant le Conseil de l'UIT.
 - o Le rôle du Secrétaire Général devrait être clarifié en affirmant clairement qu'il est responsable devant le Conseil de la gestion générale des ressources de l'Union.
 - o Le rôle du Vice Secrétaire Général devrait être clarifié et il devrait être clairement énoncé qu'il est responsable devant le Conseil.
 - o Il devrait être clairement énoncé que les Directeurs du BR, du TSB et du BDT sont responsables devant le Conseil en ce qui concerne le fonctionnement de leurs Bureaux.
 - o Les Groupes Consultatifs des 3 secteurs devraient être alignés en énonçant clairement qu'ils agissent à travers les Directeurs.

8. Examen des propositions des pays et des groupes de pays africains

La réunion a examiné les propositions suivantes du Kenya, présentées par le Kenya, représenté par Mr. Muthusi Mutua.

- 8.1. Amender la Constitution et la Convention pour refléter l'élargissement du domaine d'action de l'Union et refléter la nécessité d'aligner l'identité et le mandat de l'Union à la progression du secteur.
- 8.2. Demander à la PP-06 d'examiner la proposition de soutien à l'UAT et au NEPAD compte tenu de leur rôle dans le développement des TIC sur le continent africain qui reste en retard dans ce domaine faute de capacités et de ressources requises.

9. Elaboration de propositions communes africaines

9.1. Processus d'élaboration des propositions communes africaines

Suite aux discussions sur les différentes propositions, la réunion a décidé d'adopter le processus suivant pour l'élaboration des propositions communes africaines:

1. Identifier les thèmes possibles des propositions communes africaines.
2. Nommer, pour chaque domaine identifié, un coordonnateur chargé d'élaborer le projet de proposition commune africaine en collaboration avec d'autres membres selon le format suivant :
 - a. Historique (s'il y en a)
 - b. Proposition
 - c. Justification
 - d. Texte du projet de résolution propose ou amendement d'une disposition de la Constitution ou de la Convention.
3. Envoyer le projet de proposition commune africaine aux pays pour commentaire et/ou élaboration de projet supplémentaire de proposition commune africaine.

4. Envoyer le projet de propositions communes africaines révisé à la Conférence des Plénipotentiaires de l'UAT pour leur approbation formelle successivement par:

- La session spéciale de Conseil d'Administration: Tripoli, Libye, 9-11 Juillet 2006.
- Le Comité Préparatoire de la Conférence: Tripoli, Libye, 12-15 Juillet 2006.
- La Conférence des Plénipotentiaires de l'UAT: Tripoli, Libye, 16-17 Juillet 2006.

5. Envoyer à l'UIT les propositions communes africaines avec les noms des pays qui les ont approuvé.

9.2. Thèmes et coordinateurs des Propositions Communes Africaines

1.	Institutionnalisation du Symposium Mondial des Régulateurs.	Egypte
2.	Extension du mandat du Groupe de travail du Conseil chargé du contrôle de gestion (NGOC).	Mali
3.	Elimination des incohérences des textes fondamentaux de l'UIT : proposition d'amendement ou de suppression des dispositions dépassées.	Mali
4.	Maintien du RTI puisqu'il est encore pertinent pour certains pays en développement et poursuite du travail en cours sur la question.	Egypte
5.	Amendement de la définition du terme 'radiocommunication' pour supprimer la limite des 3000 GHz.	Egypte
6.	Reforme de l'UAT et révision de son titre et mandat en relation avec son futur rôle dans la mise en application des résultats de SMSI.	Egypt
7.	Implications de la détermination et de la période d'annonce de l'unité contributive sur le plan financier de l'Union et proposition de partenariat avec les parties prenantes pour améliorer la base financière de l'Union.	Tunisie

8.	Amendement de la Résolution 124 de Marrakech en vue de renforcer l'appui à l'UAT et au NEPAD.	Kenya
9.	Révision de la structure de l'Union dans le but de clarifier les rôles du Secrétaire Général, du Secrétaire Général Adjoint et des Directeurs des Bureaux.	Sénégal
10.	Adoption des recommandations du Conseil relatives au changement de dates des élections en raison de la réduction de la durée de la Conférence de 5 à 3 semaines et compte tenu du grand nombre de candidatures.	Nigeria
11.	Maintien des arrangements actuels des expositions Telecom régionales et des expositions Telecom mondiales.	Ouganda
12.	Maintien de la structure fédérale de la direction actuelle de l'UIT.	Ouganda
13.	Clarification du statut des observateurs et des membres de secteurs dans les réunions de l'UIT.	Sénégal
14.	Audit de la présence régionale dans le but de la renforcer.	Mali

10. Recommandations pour la préparation des pays africains à PP-06

- 10.1 En raison de la probabilité de la tenue des élections au 4^{ème} jour de la Conférence, à savoir le jeudi 9 novembre 2006, il est impératif que les délégations africaines règlent, le plus tôt possible, la question des pouvoirs, en tous cas au plus tard le 3^{ème} jour de la Conférence à savoir le mercredi 8 novembre 2006, pour éviter de perdre leur droit de vote.
- 10.2 La Conférence des Plénipotentiaires de l'UAT qui aura lieu à Tripoli, Libye du 16 au 17 juillet 2006 devrait:
- Prendre note du fait qu'un certain nombre de pays africains ont perdu leurs droits de vote à l'UIT, ce qui risque d'affaiblir les voix africaines.
 - Inviter les pays qui ont perdu leurs droits de vote à remplir leurs obligations envers l'UIT.
- 10.3 Les pays africains devraient être conscients que les élections avancées pourraient avoir un impact sur l'unité contributive et par là sur le plan financier et par conséquent se préparer à examiner le plan financier de façon à prendre les mesures nécessaires pour que des activités aussi importantes que la mise en œuvre des résultats du SMSI et des initiatives régionales du Plan de Doha soient exécutées. Par conséquent il est proposé de:

- Lancer un appel aux pays africains pour qu'ils augmentent leur nombre d'unités contributives, afin de manifester ainsi leur volonté à participer aux efforts pour trouver des solutions aux problèmes financiers de l'Union. Jusque là les plus grands contributeurs africains ne payent que 2 unités contributives au maximum.
- Lancer un appel aux gros contributeurs qui avaient réduit leur appui financier à l'Union pour qu'ils reviennent à leur niveau précédent de contribution.
- Lancer un appel au secteur privé africain afin qu'il augmente sa participation dans l'Union.

11. Organisation du Groupe Africain pendant la PP-06

La réunion a décidé qu'un mécanisme de coordination du Groupe Africain soit mis en place comme suit:

- o Établir un comité directeur constitué d'un Président, de Vice-présidents et de l'UAT qui assurera le secrétariat.
- o Nommer des porte-parole/coordonnateurs et leurs adjoints pour les divers sujets qui seront abordés par chaque comité.
- o Nommer 2 ou 3 coordonnateurs qui seront chargés de représenter l'Afrique dans les réunions de coordination inter régions et d'y promouvoir les Propositions Communes Africaines.
- o Tenir des réunions de coordination:
 - Pour l'ensemble du Groupe Africain : tous les lundis, mercredis et vendredis au moins et aussi souvent que nécessaire.
 - Pour le Comité Directeur: tous les jours.
- o Demander au Secrétariat de l'UAT de prendre les dispositions nécessaires pour fournir les services d'interprétation pour toutes les réunions du Groupe Africain et pour les réunions du Comité Directeur.
- o Mettre en œuvre le programme suivant pour l'élaboration de Propositions Communes Africaines :
 - Finaliser les projets de Propositions Communes Africaines avant la Conférence de Plénipotentiaires de l'UAT qui se tiendra à Tripoli, en Libye, du 16 au 17 juillet 2006,

- Envoyer ces projets de Propositions Communes Africaines à la Conférence de Plénipotentiaires en vue de leur approbation et
- Envoyer à l'UIT les Propositions Communes Africaines approuvées avec les noms des pays qui les supportent.

12. Propositions de représentants africains dans la structure de la PP-06

Mme. Namahoua Bamba a expliqué que ce qui est attendu de la réunion est:

- D'identifier quelques postes auxquels l'Afrique pourrait objectivement postuler.
- Faire des recommandations aux organisateurs de la PP-06 quant à la nomination de représentants africains aux postes convoités.
- Négocier et coordonner avec les autres régions afin d'assurer une représentation équitable du continent africain dans la structure de la PP-06.

Après discussions et consultations, la réunion a décidé que:

- Sur les 25 postes disponibles, une représentation équitable de l'Afrique dans la structure de la PP-06 devrait être constituée au moins de :
 - 1 poste de Vice-président de la PP-06.
 - 1 poste de Président d'un comité ou d'un groupe de travail.
 - 2 postes de Vice-présidents de comités ou de groupes de travail.
 - 2 postes de rapporteur de comités ou de groupes de travail.
- Certains critères devraient être pris en compte lors de la nomination de représentants africains. Entre autres :
 - Une représentation équitable des cinq sous régions africaines et une rotation dans la représentation africaine dans les réunions mondiales de l'UIT.

- Les qualités personnelles des individus qui seront nommés, telles que la disponibilité pendant les trois semaines que dureront la Conférence, la compétence, la familiarité avec les sujets qui seront débattus et ainsi qu'avec les discussions en cours au niveau du Conseil, la notoriété, la capacité de négociation, les qualités de gestionnaire, etc.
- Répartir les postes identifiés entre les cinq sous régions pour laisser le temps aux sous régions de faire des propositions.
- Aucune proposition de noms ne devrait être faite avant la Conférence de Plénipotentiaires de l'UAT et des consultations seront entreprises dans l'intervalle sur les candidats adéquats qui pourraient représenter l'Afrique dans la structure de la PP-06.

13. Considérations relatives aux questions associées aux élections

Mme Namahoua Bamba de l'UAT a déclaré que l'objectif de cette question est d'adopter des recommandations de nature à assurer :

- Une répartition équitable des sièges de la Région D au Conseil de l'UIT, entre les cinq sous régions africaines.
- Que l'appui de l'Afrique aille en priorité aux pays africains, prenant en compte leur statut en termes de paiement des contributions à l'UAT et à l'UIT, et sur la base de leur degré d'implication dans les activités des deux organisations.
- Que les pays africains élus au Conseil de l'UIT soient comptables envers l'Afrique et qu'ils représentent efficacement le continent par une participation active au Conseil.
- Il a également été expliqué que cette question a été longuement discutée par la Conférence des plénipotentiaires de l'UAT en 2002 et 2003 et qu'une résolution a été adoptée à cet égard, bien qu'elle n'aie jamais été mise en oeuvre.

Après discussion, la réunion a admis que :

- Il y a un besoin de répartition équitable des sièges du Conseil de l'UIT sur les cinq sous régions.

- La mise en oeuvre de la Résolution adoptée par la Conférence des plénipotentiaires de l'UAT rencontre quelques difficultés car elle se heurte à avec des questions telles que la souveraineté nationale, la pertinence des critères utilisés et la prise d'engagements.
- Il y a nécessité d'entreprendre quelques recherches et consultations additionnelles sur cette question.
- Il y a nécessité d'établir des modalités pour assurer que les pays africains qui sont élus au Conseil de l'UIT pourront introduire des questions posées par d'autres pays et rendront compte des activités du Conseil.

Au vue de ce qui précède, la réunion a décidé :

- D'établir un groupe de travail en ligne qui entreprendra des recherches et des consultations complémentaires sur le sujet et soumettra un premier rapport à la session ordinaire du Conseil d'Administration de l'UAT en 2007. Le groupe de travail sera présidé par le Sénégal et aura comme membres l'Egypte, le Kenya, le Mali, le Nigeria, le Ghana, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la Tunisie, le Cameroun, le Botswana, et la Tanzanie.
- De charger l'UAT de prendre part aux travaux du Conseil de l'UIT en qualité d'observateur, dans le but de coordonner les concertations africaines, collecter les préoccupations des pays non membres au Conseil de l'UIT et les transmettre au Groupe Africain du Conseil, et informer continuellement les pays africains sur les questions débattues par le Conseil de l'UIT.

14. Questions diverses

Les certains délégués ont fait les déclarations suivantes :

- Ghana: l'Honorable Dr. Benjamin Aggrey Ntim, Ministre adjoint des Communications a exprimé son appréciation au Gouvernement Kényan pour l'hospitalité et a confirmé l'appui du Ghana à l'UAT ainsi qu'à ses efforts de développer des positions africaines communes pour la PP-06 dans le but d'assurer le maximum d'avantages pour l'Afrique. Il a également affirmé que l'Afrique devrait assurer l'appui nécessaire à ses candidates aux élections dans le but de s'assurer que l'Afrique dispose des positions les plus élevées. Dans ce cadre l'Honorable Ministre a annoncé la candidature du Ghana au Conseil de l'UIT ainsi que la candidature du Major Raymond J. K. Tandoh pour le poste de Vice Secrétaire Général de l'UIT.

Concernant les questions à traiter avant la PP-06, le Ministre a demandé que la réunion les objectifs communs des pays du Commonwealth ci-dessous, auxquels le Ghana adhère:

- Le rôle futur de l'UIT à la lumière des résultats du SMSI,
 - La mise en oeuvre d'un système de gestion basé sur les résultats effectifs.
 - Le renforcement du BDT pour organiser et coordonner les activités de coopération et d'assistance techniques à la lumière des résultats du SMSI,
 - Le renforcement de la coopération et de la collaboration au sein de l'UIT pour l'organisation de séminaires, ateliers etc. pour éviter la duplication et optimiser l'utilisation des ressources.
 - L'habilitation de la Conférence des Plénipotentiaires à abroger le RTI.
 - La rotation des expositions Telecom sur les 5 régions et la suppression des expositions régionales Télécom.
 - L'encouragement d'une rotation volontaire pour les sièges du Conseil.
 - Le maintien du nom de l'UIT.
- Cameroun: Suite à la distribution aux participants à la réunion, d'un document sur les pays qui ont perdu leur droit de vote, le délégué du Cameroun a assuré la réunion que son gouvernement prend toute action nécessaire pour l'apurement des arriérés de contributions à l'UIT et le recouvrement de leur droit de vote.
 - Nigeria: Suite à la distribution aux participants à la réunion, d'un document sur les pays qui ont perdu leur droit de vote, le délégué du Nigeria a informé la réunion qu'ils ont apuré les arriérés de contributions à l'UIT et qu'ils ont recouvré en conséquence leur droit de vote.

15. Adoption du rapport

La version française du rapport n'ayant pas été prête à temps, le rapport n'a pas pu être examiné. La réunion a convenu que l'adoption du rapport se fasse en ligne.

16. Cérémonie de clôture

Le Président a présenté les différentes étapes qui mèneront à l'élaboration des propositions communes africaines et à leur soumission à l'UIT avant la PP-06.

Les participants ont noté que la réunion a été fructueuse et a été une occasion d'échanger des points de vue non seulement entre les représentants africains, mais également avec d'autres organisations régionales. Les Participants ont exprimé leur appréciation au Président pour la bonne conduite des débats ainsi qu'au Gouvernement Kenyan et au Secrétariat Général de l'UAT pour les excellentes conditions de travail.

Dans son allocution de clôture, le Président a remercié tous les participants de leur contribution au succès de la réunion et leur a souhaité un bon retour dans leurs pays.

ACRONYMES

UAT	Union Africaine des Télécommunications
BDT	Bureau de Développement des Télécommunication de l'UIT
BR	Bureau des Radiocommunications de l'UIT
CEPT	Conférence Européenne des Postes et Télécommunications
CCK	Communications Commission of Kenya
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
ITR	Règlement des Télécommunications Internationales
UIT	Union Internationale des Télécommunications
ITU-D	Secteur du Développement de l'UIT
ITU-R	Secteur des Radiocommunications de l'UIT

ITU-T	Secteur de la Normalisation de l'UIT
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
PP-06	Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT devant se tenir à Antalya, Turquie du 6 au 24 Novembre 2006
RCC	Regional Commonwealth in the field of Communications
RRB	Comité de Règlement des Radiocommunications
UN	United Nations
UNCITRAL	Commission des Nations Unies pour les Lois du Commerce International
UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
CMTI	Conférence Mondiale sur les Télécommunications Internationales
OMPI	Organisation Mondiale sur le Propriété Intellectuelle
SMSI	Sommet Mondial sur l Société de l'Information
CMDT	Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
AMNT	Assemblée Mondiale sur la Normalisation des Télécommunications